

**Savoir**

**pour**

**prévoir**

**afin**

**de**

**pouvoir**

Auguste Comte  
*Philosophe (1798-1857)*

## Entr'Aide Avenir

Trois associations présentes dans le département au service des familles et des personnes touchées par le veuvage, le deuil et/ou l'isolement



### Contacts :

Entr'Aide Avenir Nantes Erdre Loire  
35A rue Paul Bert 44100 NANTES  
06 74 33 19 37

Entr'Aide Avenir Pays de Retz et Logne  
02 40 78 53 89 ou 02 40 02 24 62

Entr'Aide Avenir Sud Loire  
02 40 34 66 02 ou 06 47 19 01 86

[entraideavenir@outlook.fr](mailto:entraideavenir@outlook.fr)  
[www.entraideavenir.fr](http://www.entraideavenir.fr)

## Entr'Aide Avenir



**Conseils**

**de**

**Prévoyance**

## Comme la naissance, les accidents, la mort sont intégrés à la vie

Dans un couple, le décès de l'un avant l'autre est malheureusement souvent un fait inéluctable et dans les familles non plus la mort n'a pas de logique

Mais combien envisagent d'étudier calmement cette éventualité afin d'en réduire autant que possible les difficultés qui vont incomber à celui, celle, ceux qui restent ?

Et qui même anticipe les conséquences d'un événement de vie comme un accident, un AVC, pour les proches qui doivent alors gérer à sa place, notamment toutes les obligations administratives ?

**Prévoir toute situation, c'est montrer à ceux qu'on aime qu'on a toujours pensé à eux**

## Dans un couple

### Chacun doit savoir où se trouve :

- le livret de famille, la convention pacs
- le contrat de mariage ou la donation entre époux
- les relevés d'identité bancaire ou postal
- les identifiants et codes Caf, Sécu, mutuelles...
- les polices d'assurances : assurance-vie, automobile, habitation ...
- le testament (le cas échéant)
- le contrat obsèques (le cas échéant)
- les directives anticipées et les souhaits (inhumation, crémation...)
- les différents numéros de compte des valeurs mobilières, les références des livrets d'épargne...
- les titres de propriété
- les pièces justifiant les différents emprunts
- les titres ou documents de retraite

**Chacun doit connaître** les différentes coordonnées des personnes à prévenir

**Chacun doit avoir compris** les répercussions de son choix de vie sur ses proches, en cas de décès : union libre, pacs, mariage

## Et quand on vit seul( e)

Il est impératif d'avoir établi un dossier avec toutes les mêmes rubriques à connaître.

Mais il est également indispensable que ce dossier soit :

- à un endroit sûr et accessible
- connu d'une personne de confiance ou déposé chez un notaire

Selon les situations familiales et sa propre situation patrimoniale, il est peut-être judicieux, après avoir pris tous les renseignements nécessaires, d'établir un testament qui pourra éviter conflits et contestations, et si on a un ou des enfants de nommer un tuteur (qui a accepté ce statut)

Le testament peut être :

- *authentique* : fait devant notaire en présence de 2 témoins
- *olographe* : écrit à la main, daté et signé (suite aux conseils d'un notaire) Avoir une copie du dossier chez soi et un exemplaire chez le notaire ou chez une personne de confiance